SmartOne Plan
ÉLECTROMÉNAGERS

Pour soumettre une demande de service visitez **service.zucorahome.com**

SmartOne Plan de protection de cinq ans pour électroménagers

TERMES ET CONDITIONS

Ce plan de protection longue durée (le « plan de protection ») est administré par Zucora Inc. (« nous », « notre », « nos » ou « ZucoraHome ») et est valide pour la période indiquée sur votre reçu de caisse pour un maximum de cinq (5) ans après la date de livraison (« date d'entrée en vigueur ») du ou des appareils (les « produits couverts »). Le plan procure une garantie de remboursement au propriétaire (« vous », « votre » ou « le propriétaire ») des produits couverts. Ce plan de protection est une entente entre ZucoraHome et vous, le propriétaire, dont la validité est assujettie au respect des dispositions énoncées aux présentes et aux exclusions définies ci-dessous, et il constitue l'entente complète entre les parties. Aucune représentation, promesse ou condition non mentionnée aux présentes ne peut modifier ces modalités et conditions. La protection décrite ci-dessous est offerte en totalité ou en partie selon le plan de protection que vous avez acheté et dont la confirmation d'achat figure sur votre reçu de caisse ainsi que votre carte d'activation. Ce plan est émis par un assureur canadien autorisé.

OBLIGATIONS DE ZUCORAHOME ENVERS LE PROPRIÉTAIRE DES PRODUITS COUVERTS PAR CE PLAN DE PROTECTION :

1.0 COUVERTURE POUR L'APPAREIL

Si le produit couvert est un réfrigérateur avec ou sans congélateur, une cuisinière (surface de cuisson ou four), lave-vaisselle, micro-ondes intégré, congélateur horizontal ou vertical, laveuse ou sécheuse (frontale ou traditionnelle); qu'il a été acheté au Canada et qu'il est assorti d'une garantie minimale du fabricant : un (1) an pour les gros électroménagers. Le produit couvert doit également être utilisé à des fins résidentielles personnelles ou familiales seulement; ZucoraHome accepte de fournir les services dans le cadre du plan énoncé à l'article 2.0. Ce plan de protection couvre les défauts de fabrication du matériel pour les pièces fonctionnelles, mécaniques et électriques qui deviennent défectueuses pendant une utilisation normale du produit conformément aux directives du fabricant et qui ne sont pas couvertes par un autre contrat de service dans le cadre d'une garantie ou d'un plan de protection. Les pièces fonctionnelles sont les pièces essentielles au fonctionnement de base du produit. Après l'expiration de la garantie du fabricant et durant la période de validité de ce plan de protection, les services supplémentaires ci-dessous s'appliqueront :

a) Garantie anti-citron : Si le produit couvert exige un service admissible de la part de ZucoraHome à trois occasions distinctes pour la même pièce ou le même défaut et que le centre de service autorisé établit qu'une quatrième réparation est nécessaire, ce plan de protection couvrira le remplacement de l'appareil par un produit de performance comparable.

b) Détérioration des aliments : Advenant une défaillance couverte d'un congélateur ou d'un réfrigérateur entraînant une détérioration des aliments, ce plan remboursera le montant de la perte réelle jusqu'à concurrence de 250 $ durant la validité de ce plan de protection. Un reçu pour le remplacement des aliments détériorés doit être fourni à ZucoraHome.

2.0 SERVICES OFFERTS DANS LE CADRE DU PLAN

Tous les services de réparation doivent être approuvés par ZucoraHome avant la réalisation des travaux.

a) Dans le cas des gros électroménagers tels que listés à l'article 1.0, ce plan de protection fournit la main-d'œuvre et les pièces de remplacement nécessaires pour remettre le produit couvert en état de fonctionner.

b) Si des pièces ne sont plus disponibles ou que le produit couvert ne peut être réparé, nous le remplacerons par un produit aux caractéristiques et aux fonctions équivalentes ou similaires, ou nous offrirons un crédit en magasin au montant du prix d'achat original indiqué sur votre reçu (n'inclut pas les taxes ni les frais de livraison et de manutention). Lorsqu'un produit couvert est remplacé, les obligations en vertu du plan de protection sont remplies et l'ensemble des obligations prévues aux différents articles du plan de protection prennent fin à la date du remplacement.

c) Durée du plan : La protection conférée par le plan débute à la date d'expiration de la garantie du fabricant et est valide pour la période indiquée sur le reçu de caisse original du propriétaire. La protection est assujettie à une période de protection combinée maximale (garantie du fabricant et plan de protection) de cinq (5) ans pour les gros électroménagers.

d) Service sur place : Ce plan de protection fournit le service sur place pour tous les gros électroménagers. Dans ce cas, le service est fourni dans le cadre de la garantie originale du fabricant. Le service sur place peut uniquement être fourni dans un rayon de 45 km d'un centre de service autorisé. Tous frais additionnels, notamment les frais de kilométrage ou d'expédition additionnels, ne sont pas couverts par ce plan. Au cours de l'appel de service, le propriétaire doit fournir un environnement sûr et non menaçant, comme déterminé exclusivement par le technicien. Une personne majeure doit être présente en tout temps. Si le propriétaire est absent à l'heure du service sur place ou qu'il est établi que le produit couvert n'est pas défectueux, le propriétaire du plan de protection devra assumer le coût de l'appel de service.

3.0 ACTIVATION ET ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible aux services associés au présent Plan, ce dernier doit obligatoirement être activé par le propriétaire, en ligne à l'adresse suivante : **https://zucorahome.com/fr/activation/**. Un code d'activation SmartOne unique vous sera fourni par le détaillant lors de l'achat de ce plan de protection. Vous aurez besoin d'un accès à Internet, du code d'activation, du numéro d'identification du Détaillant et du numéro de facture pour activer le plan et être admissible aux services qui y sont associés.. Le propriétaire reconnaît, approuve et autorise la collecte, l'utilisation et la divulgation ou la diffusion des renseignements concernant le propriétaire et ce plan de protection à ZucoraHome aux fins de l'application de nos responsabilités en vertu de ce plan de protection. Les plans de protection ne sont pas remboursables ni renouvelables au-delà de la période de protection enregistrée et sont limités au propriétaire original du produit couvert.

4.0 EXCLUSIONS DU PLAN

ZucoraHome n'acceptera pas de demande de service liée au plan dans les cas suivants :

a) La protection ne s'applique pas aux pièces non liées au fonctionnement défectueuses ou aux dommages esthétiques de tous types, notamment les dommages aux boîtiers, joints d'étanchéité des portes, boutons, poignées, antennes, adaptateurs, écouteurs, câbles d'alimentation, piles, télécommandes, fusibles, câbles extérieurs, ampoules, filtres, vitres, panneaux, plateaux, tablettes, lames, dispositifs de nivellement, réseau de gaines associé, briquettes de céramique ou roulettes.

b) Ce plan de service ne couvre pas les dommages découlant d'une installation inadéquate, d'une négligence, d'une exposition aux intempéries, à l'humidité et à d'autres conditions environnementales, des éléments d'éclairage, d'une panne d'électricité ou d'une surcharge, de dommages physiques accidentels ou intentionnels, d'un usage inadéquat ou abusif, de réparations non autorisées, de dommages lors du transport, de modifications inadéquates à l'équipement, de vandalisme, de renversements de liquides, de problèmes logiciels ou d'une récupération de données, ou encore d'actes de la nature ou de toute autre menace extérieure au produit couvert.

c) Ce plan de service ne couvre pas les petits électroménagers tels que fours micro-ondes, grilles-pain, mélangeurs, robots culinaires, bouilloires, batteurs sur socle, hottes ou tout autre petits électroménagers de comptoir.

d) Ce plan de service ne couvre pas l'entretien de routine ni les entretiens non conformes aux recommandations du fabricant, notamment le nettoyage, les changements de filtre, les drains bouchés, les branchements défectueux, l'ajustement des commandes ou l'éducation du client, de même que tout coût ou dommage découlant de l'installation ou de la réinstallation du produit couvert.

5.0 AVIS AU PROPRIÉTAIRE :

Ce plan de protection est fourni par ZucoraHome. Toute réclamation ou question doit nous être adressée directement. Le détaillant n'est pas responsable des réclamations ou des obligations de service liées à ce plan de protection. La limite de responsabilité maximale en vertu de ce plan de protection ne doit pas dépasser le prix d'achat original du produit couvert. Le propriétaire doit collaborer de façon raisonnable avec ZucoraHome dans la prestation des services fournis dans le cadre de ce plan de protection. Toute disposition mentionnée aux présentes qui contreviendrait à toute législation locale sera réputée nulle et non avenue. Les dispositions restantes demeureront toutefois pleinement en vigueur. En enregistrant cette entente ou en autorisant le détaillant à l'enregistrer en son nom auprès de ZucoraHome, le propriétaire accepte que les obligations énoncées dans cette entente constituent les seules voies de recours advenant une défaillance dans le fonctionnement du produit ou du service ZucoraHome aux termes de la garantie. En aucun cas, le propriétaire ne pourra avoir recours à des poursuites judiciaires pour toute conséquence directe ou indirecte d'une défaillance d'un de nos produits ou services.